



CCCPS / 2022 / DE063
1.3 Conventions de mandat

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 19 mai 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 13 mai 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 19 mai 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre d'Animation Rural à Piégros la Clastre en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Samuel ARNAUD ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; Jacques BONNET ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Jean-Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Rodène BODIN-CASALIS à Frédéric TRON ; Danielle BORDERES à Jean-Louis BAUDOUIN ; Anne-Marie CHIROUZE à Franck MONGE ; Audrey CORNEILLE à Jean-Pierre POINT ; Dominique DELAYE à Jean-Marc MATTRAS ; Agnès FOUILLEUX à René-Pierre HALTER ; Caryl FRAUD à Thierry GUILLOUD ; Philippe HUYGHE à Denis BENOIT ; Hervé MARITON à Stéphanie KARCHER ; Boris TRANSINNE à Christophe LEMERCIER et Arnaud VANNIER à Hélène PELAEZ-BACHELIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Sarah DUVAUCHELLE et Frédéric TEYSSOT.
Secrétaire de séance	Franck MONGE

Convention de partenariat pluriannuelle technique et financière d'appui aux projets de mobilité avec l'association Dromolib

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Considérant que les transports représentent sur notre territoire environ 70 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et participent aux nuisances sonores et à la pollution de l'air, il est nécessaire de développer et promouvoir les mobilités durables (mobilité douce, services de transport collectif, mobilités partagées et solidaires).

La Communauté de communes organise, soutient et promeut le développement de services alternatifs à la voiture individuelle sur son territoire. Il s'agit ainsi de promouvoir d'autres façons de se déplacer et de communiquer sur l'offre existante, d'expérimenter et de proposer de nouveaux services de mobilité plus durables et de sensibiliser l'ensemble des acteurs sur ces sujets.

Par ailleurs, l'association DROMOLIB a pour vocation d'informer, sensibiliser tous les publics sur ces sujets et accompagner les collectivités sur leurs projets de mobilité.

Ainsi, il est proposé de s'appuyer sur les compétences et l'expertise de DROMOLIB pour mener à bien certaines actions prévues par l'intercommunalité.

Ces actions sont identifiées dans la convention et seront actualisées annuellement dans le cadre d'un avenant.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 19 mai 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 13 mai 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Cet appui technique réalisé par DROMOLIB fera l'objet d'un soutien financier de la Communauté de communes de 3700 euros / an dans le cadre d'une convention pluriannuelle de trois ans, au titre du financement des actions prévues à l'article 2 de la convention et correspondant à 50 jours d'intervention de la part de DROMOLIB et aux frais de déplacement.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire de valider la convention pluriannuelle de partenariat avec DROMOLIB.

III. Visas

VU la convention de délégation entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de communes signée le 30/06/2021 permettant à cette dernière de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour favoriser la mobilité durable sur son territoire ;

VU l'avis de la commission mobilité réunie le 14/02/2022 approuvant à la majorité ce projet de convention (4 avis favorables, 1 abstention et un avis défavorable pour 2022).

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider la convention de partenariat technique et financière avec l'association DROMOLIB,
- 2) d'autoriser le Président à signer tout acte afférant à la présente décision.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : convention pluriannuelle technique et financière d'appui aux projets de mobilité avec DROMOLIB.

Le 19/05/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président



Affichée le 25 MAI 2022